



DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Séance du 04 mars 2026 à Bursins

Présidence : Amélie Cherbuin

1. Préavis 63-2026 : Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 63-2026 :

Résultat du vote : accepté par 116 oui, 3 non et 2 abstentions

(Communes : 35 oui, 2 non, 1 abstention)

2. Préavis 64-2026 : Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des Commissions du Conseil intercommunal, ainsi que du Comité de direction

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 64-2026 amendé :

Résultat du vote : accepté par 112 oui, 6 non et 3 abstentions

(Communes : 35 oui, 3 non, 0 abstention)

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou à l'affichage dans le cas de l'article 167.alinéa 4

La Présidente :

A. Cherbuin



La Secrétaire :

M. Bardel